

Les dossiers complets doivent être renvoyés par courrier à :
 CASINO 2000 · Salon de l'Artisanat
 Rue Flammang · L-5618 Mondorf-les-Bains

Nom du chef d'entreprise :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays

Tél. : Portable :

E-mail :

Site Internet :

Adresse page Facebook :

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- | | | | |
|--|--------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accessoires de mode | <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Instrument de musique | <input type="checkbox"/> Restauration de mobilier |
| <input type="checkbox"/> Bijoux | <input type="checkbox"/> Céramique | <input type="checkbox"/> Papier & Scrapbooking | <input type="checkbox"/> Savon |
| <input type="checkbox"/> Bois | <input type="checkbox"/> Cuir | <input type="checkbox"/> Pierre | <input type="checkbox"/> Sculpture |
| <input type="checkbox"/> Bougies | <input type="checkbox"/> Ferronnerie | <input type="checkbox"/> Poterie | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Bronze | <input type="checkbox"/> Feutre | <input type="checkbox"/> Produits du terroir | <input type="checkbox"/> Verrerie |

PROMOTION

Nom du stand pour impression enseigne lors du salon :

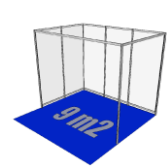
Publication de votre site Internet sur catalogue : oui non

Inscription au catalogue officiel et internet, publicité, réseaux sociaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le stand pré-équipé comprend : cloisons en mélaminé, électricité, enseigne. Table et chaises sur demande.
 Prix forfaitaire TTC (TVA 17%) :

| STAND | 4 m² | 6 m² | 9 m² |
|--------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| ANCIEN EXPOSANT | 260 € | 305 € | 360 € |
| NOUVEL EXPOSANT | 295 € | 350 € | 420 € |
| SUPP. ANGLE OUVERT | + 25 € | + 30 € | + 40 € |



- Pour être validée, votre inscription doit comprendre :
- Le formulaire d'inscription dûment complété
 - 5 photos (HD, 300dpi) de vos réalisations
 - Le justificatif de virement relatif aux frais de location de votre stand (les chèques ne sont pas acceptés)
 - Une attestation d'assurance

Les frais de location du stand doivent uniquement être réglés à la validation de votre participation par le comité de sélection. Ce règlement vaut confirmation définitive de votre présence sur le salon.
TANT QUE LE PAIEMENT N'EST PAS EFFECTIF, LE STAND NE SERA PAS RÉSERVÉ ET POURRA ÊTRE REVENDU.

ID LU 12203112 • Etablissement bancaire : BIL (Banque Internationale au Luxembourg)
 Numéro de compte IBAN : LU12 0027 1223 0000 0000 • Code BIC : BILLULL

J'accepte les conditions générales du salon

Date : Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Peut demander à participer à ce salon tout artisan qui le souhaite. Le dossier d'inscription est soumis à une commission de sélection, qui a pour mission de veiller à la qualité de la manifestation et à son homogénéité. Cette commission n'a pas pour vocation d'évaluer la qualité du travail, elle est en charge de présenter un ensemble cohérent au public pour le respect de la crédibilité de la manifestation.
- L'admission à exposer est valable pour la manifestation et n'engage pas l'avenir, la commission étant libre de modifier ses critères de choix d'une année à l'autre.
- En cas de réponse positive, il doit faire parvenir dans le délai imparti le formulaire et le paiement des frais de participation. L'artisan recevra une facture acquittée. Seul le paiement de la totalité des droits de participation constitue une inscription ferme.

PROMOTION, INVITATIONS ET AFFICHES

- Le coût de l'ensemble de la publicité du salon est inclus dans le prix de réservation défini.
- L'exposant s'interdit de faire quelque publicité que ce soit sous quelque forme que ce soit pour des personnes commerçantes, société ou autres non exposantes.
- Il doit être rappelé que la législation en matière de publicité, d'étiquetage des articles et objets offerts à la vente est applicable sur le salon, ainsi que le droit du travail.
- Chaque exposant dispose d'invitations à l'inauguration du salon, d'affiches et de catalogues. Des quantités supplémentaires peuvent être mises à disposition sur simple demande.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

- Chaque artisan loue un stand qu'il aménage à sa convenance en respectant les conditions stipulées par l'organisateur. Un effort de décoration et de présentation personnalisées est consenti afin de donner un cachet à la manifestation et d'en respecter le standing.
- L'exposant s'engage à tenir son stand (1 personne minimum et 3 maximum).
- Le responsable de chaque stand devra être à même de communiquer tout document et renseignement concernant son activité.
- L'exposant s'engage à ne présenter que des produits ou services conformes à la réglementation le concernant et ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur, ni de constituer une concurrence déloyale.
- Chaque exposant devra porter le badge fourni par l'organisateur.
- Le stand loué est occupé exclusivement par son titulaire du début à la fin de la manifestation pendant les heures d'ouverture. Le titulaire s'engage à ne pas sous-louer tout ou partie de son espace à un tiers.
- L'exposant s'engage à restituer le matériel mis à disposition en état impeccable (cloisons sans trous, éclairage...). Le matériel dégradé sera facturé.
- L'exposant s'engage impérativement à avoir achevé les aménagements de son stand pour la date et l'heure qui lui seront données par l'organisateur.
- L'exposant aura la charge du nettoyage de l'espace loué. Il s'engage à ce que le nettoyage soit effectué chaque jour, avant l'ouverture au public ou après la fermeture.
- L'exposant fera son affaire personnelle, et sous sa pleine et entière responsabilité, de toute assurance couvrant son matériel d'exposition et de manière générale toutes les marchandises et objets situés sur son emplacement de réservation. Il devra aussi contracter toute assurance couvrant sa responsabilité personnelle à tout égard, ainsi que la responsabilité de toute personne se trouvant sur son stand.
- En cas d'annulation de la part de l'exposant, 50 % des frais liés à sa participation seront dus à CASINO 2000 jusqu'à un mois avant la manifestation. Sinon, passé ce délai, la totalité des frais sera retenu.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- CASINO 2000 ne pourra voir sa responsabilité engagée du fait d'événements extérieurs perturbant et/ou interdisant la manifestation tels que : incident, sinistre quelconque, grève, fermeture ou destruction des stands, sans que cette liste soit exhaustive.
- CASINO 2000 souscrit pour les besoins de la manifestation, toute assurance utile afférente à la dite manifestation.
- Postérieurement à l'annonce du lancement de la manifestation et qu'elle qu'en soit la cause, CASINO 2000 se réserve le droit d'annuler la manifestation si l'organisation en est devenue impossible. Dans ce cas, les frais de participation seront remboursés, mais aucun versement de dommages et intérêts ne sera effectué. En signant leur demande de participation pour ce salon, les exposants déclarent accepter sans réserve les clauses du présent règlement. Pour tout litige, les tribunaux de Luxembourg sont exclusivement compétents.

CONCEPTION & ORGANISATION



Pour toute demande spéciale relative au stand et pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Natacha Vaz

☎ +352 26 678 - 233

n.vaz@casino2000.lu